

# Le patrimoine, une ressource pour les communautés locales et un outil de développement social, économique et culturel pour les régions.

## Regard sur trois municipalités du Bas-Saint-Laurent

*Euchariste MORIN*

Le patrimoine est plus que jamais au cœur de l'actualité tout en soulevant débats et passions. Peu surprenant pour un secteur qui touche aux cordes sensibles de l'appartenance, de l'identité et de la mémoire des individus et des collectivités. Il est tout autant partie prenante des grandes luttes à l'échelle mondiale pour la défense de la diversité culturelle que des revendications territoriales des citoyens sur la scène locale.

L'éclatement de la notion de patrimoine et son rapprochement avec le quotidien des individus ont considérablement modifié la façon de l'appréhender. Il est devenu pratiquement impossible pour le gouvernement central de protéger l'ensemble des biens et des territoires pouvant receler un intérêt patrimonial. Peu à peu, des individus, des associations puis des corporations municipales se sont intéressés à ces composantes de leur environnement pour leurs valeurs historique, architecturale ou symbolique. Parmi tous ces acteurs, les municipalités occupent une place importante au regard de leur compétence en matière d'aménagement du territoire et du rôle accru que les politiques de décentralisation leur accordent.

Cet article présente le cas de trois municipalités du Bas-Saint-Laurent, soit Kamouraska, Rivière-du-Loup et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (île Verte), qui se sont engagées depuis une quinzaine d'années dans une démarche de

gestion intégrée de leur patrimoine. Ces exemples sont analysés à la lumière du contexte socio-politique dans lequel a évolué la notion de patrimoine. Les approches et les pratiques actuelles en matière de patrimoine sont entre autres intimement liées au mouvement de décentralisation et de régionalisation perceptible à la grandeur du monde occidental.

### **Le patrimoine : nouvel enjeu de société**

Bien que pouvant être perçues comme réservées à un milieu spécialisé, les questions patrimoniales interpellent de plus en plus de gens de toutes les sphères de la société. Autrefois associé aux monuments historiques exceptionnels, le patrimoine fait référence aujourd'hui à une réalité beaucoup plus complexe et s'inscrit dorénavant comme un enjeu sociétal.

Alors que le monument historique est né au XIX<sup>e</sup> siècle de la révolution industrielle, principalement sous l'égide de l'État supporté par une certaine élite, le patrimoine apparaît avec la modernisation récente des sociétés, en bonne partie sous la pression des mouvements populaires. La croissance économique et démographique de l'après-guerre favorise l'accélération de l'urbanisation qui fait exploser les limites de la ville, multiplie les voies de communication et conduit à des opérations de rénovation urbaine, « une approche curative dont plusieurs quartiers urbains anciens du Québec

ne se remettront jamais »<sup>1</sup>. On peut donc attribuer à ce courant de modernisation et cette logique fonctionnaliste faisant fi du passé, la prise de conscience des citoyens et l'amorce des luttes qu'ils ont entreprises pour défendre leur environnement.

Le patrimoine, tel qu'il est défendu aujourd'hui, possède une forte valeur affective et identitaire, en lien étroit avec le vécu des gens. Il ne peut désormais y avoir de patrimoine sans une appropriation par les citoyens. « *C'est ainsi que le processus de valorisation du patrimoine prend place quand, des personnes, des institutions ou des communautés décident, d'un commun accord, que tel site mérite d'être préservé pour lui-même ou pour ce qu'il représente* »<sup>2</sup>. Et, c'est entre autres par l'utilisation qu'on en fait, que s'effectue l'appropriation du patrimoine. On ne compte plus depuis vingt ans les projets de mise en valeur du patrimoine qui ont donné une impulsion nouvelle au développement culturel, social et économique des territoires.

Un nombre croissant d'intervenants, théoriciens et praticiens, se questionnent sur l'efficacité des moyens traditionnels utilisés pour la conservation et la valorisation du patrimoine. « *Comment convaincre qu'une gestion étriquée et conservatrice du patrimoine [...] n'est plus en mesure de répondre aux réalités de notre temps, car elle ne rend pas compte de la pluralité du passé* »<sup>3</sup>. Sans rejeter radicalement le rôle de l'État dans ce domaine, il reste que

les outils législatifs aux mains du pouvoir central pour la protection du patrimoine répondent difficilement à ce besoin exprimé d'une prise en compte globale et généreuse des lieux de mémoire et de vie. D'où la proposition de remettre à ceux qui ont la responsabilité de la planification et de l'aménagement du territoire le pouvoir d'assurer une conservation intégrée qui s'insère au cœur de l'activité humaine. « *Seule une collectivité locale, appuyée sur la mémoire de son passé et sur une forte conscience de sa spécificité peut concevoir de tels projets patrimoniaux, inséparablement architecturaux et sociaux* »<sup>4</sup>.

### Entre régionalisation et mondialisation

À partir des années 1970, la volonté du gouvernement du Québec d'instituer une politique de régionalisation accompagnée de mesures visant la planification de l'aménagement du territoire aura un impact majeur dans le domaine du patrimoine. Avant cette date, le patrimoine relevait exclusivement de l'État et qui plus est, d'un seul ministère. On prône désormais une gestion globale des ressources, et le patrimoine s'insère petit à petit parmi les préoccupations d'autres ministères et organismes gouvernementaux. D'autre part, plusieurs structures ont été mises en place qui ont contribué à définir un nouveau pouvoir face au gouvernement central. Les organismes de concertation régionale tels les conseils régionaux de développement (CRD, aujourd'hui conférences régionales des élus), les conseils régionaux de la culture (CRC), les associations touristiques régionales (ATR) ou les municipalités régionales de comté (MRC) ont donné une voix aux populations régionales.

Parmi toutes ces mesures et politiques, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) adoptée en 1979 est probablement celle qui a le plus marqué les pratiques d'intervention en matière de patrimoine et influencé tout l'approche quant au concept de patrimoine. Par cette loi, le gouvernement a créé les MRC qui constituent depuis un partenaire majeur pour le développement régional. Les MRC

sont tenues de préparer un schéma d'aménagement qui doit identifier les territoires présentant un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique. C'est véritablement à partir de ce moment que le patrimoine s'est peu à peu démocratisé, étant intégré au processus d'aménagement et défini comme un enjeu du développement.

Tournant une page de la période de l'État-providence, les gouvernements favorisent dorénavant une approche axée sur le développement endogène, avec les risques inhérents de l'augmentation des inégalités interrégionales. Cette stratégie politique fait appel à des notions de territoires, d'appartenance et de solidarité humaine. On oppose de ce fait la théorie du développement fonctionnel des années soixante et soixante-dix à celle du développement territorial. L'approche territoriale accorde une place importante aux espaces culturels et aux identités collectives. « *L'importance de valoriser l'identité de chaque région du Québec rend compte de la portée culturelle du développement* »<sup>5</sup>. La création de nouveaux produits du terroir, l'essor du tourisme culturel, l'organisation d'événements populaires participent à ce mouvement de valorisation du patrimoine que d'aucuns associent à l'avènement des sociétés post-modernes et au phénomène de mondialisation. « *Globalisation ne signifie donc pas homogénéisation de l'espace mondial mais, au contraire, différenciation et spécialisation. Les régions ou, encore mieux, les territoires sont aussi devenus les sources d'avantages concurrentiels* »<sup>6</sup>.

### Le Bas-Saint-Laurent, une région culturelle

Depuis la création des dix premières régions du Québec en 1966, dans la foulée des politiques de régionalisation qui ont accompagné la mise en place de l'État moderne québécois, le palier régional ne cesse de s'affirmer comme un lieu de pouvoir et de développement. Même si ces découpages, réalisés de manière plutôt arbitraire, n'avaient qu'un but administratif et fonctionnel, ils ont contribué au fil des ans à constituer un territoire signifiant. « *Les régions*

*actuelles sont le résultat d'un long processus historique de structuration de l'espace et de prise de conscience d'une identité régionale* »<sup>7</sup>.

Les paysages et le patrimoine participent à la définition du Bas-Saint-Laurent, mais les actions de conservation de ce patrimoine entreprises au cours des dernières années par les Bas-laurentiens ont probablement davantage contribué à la construction et à l'existence réelle de la région. Par contre, comme elle se situe en périphérie des grands centres, ses richesses patrimoniales prirent un certain temps à bénéficier d'une reconnaissance de l'État. Alors que le Québec comptait déjà près de 200 biens classés en 1970, la région du Bas-Saint-Laurent n'en possédait que cinq, la majorité, soit plus de 60 %, se retrouvant à Québec et Montréal. Les régions, soumises aux décisions du gouvernement central, sont à cette époque pratiquement ignorées et n'ont que très peu d'influence, tant sur le plan culturel que dans les autres secteurs d'activités. Du point de vue patrimonial, les valeurs défendues, axées principalement sur la commémoration de l'histoire nationale et se référant essentiellement à la période de la Nouvelle-France, laissent dans l'ombre les régions éloignées, d'un passé plus récent et sans grande influence politique. « *Avant les années 1970, la région n'est guère utilisée comme cadre de référence pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine. L'action de l'État québécois s'effectue de haut en bas, des élites vers la population, selon des critères qui échappent en bonne partie aux régions* »<sup>8</sup>.

Les politiques de régionalisation du gouvernement québécois du début des années 1980 permirent un certain rattrapage. De 1970 à 1990, le nombre de biens classés ou reconnus passe de 5 à 13, ce qui ne peut pas rendre véritablement compte de la diversité du patrimoine régional. La transformation majeure dans le domaine du patrimoine est plutôt du côté du monde municipal qui a été invité à ce moment-là à prendre une place de plus en plus grande dans ce secteur. Ce changement s'explique également par l'élargissement de la notion de patrimoine qui, en se

rapprochant de la notion de cadre de vie, interpelle directement le palier local. À partir de 1990, l'essor du tourisme culturel a conforté le choix des municipalités locales et régionales, et la mise en place de réseaux tel *Villes et villages d'art et de patrimoine* (VVAP) a favorisé, entre autres, l'éclosion d'une conscience patrimoniale chez les élus municipaux.

C'est aussi sous l'angle du tourisme culturel que le patrimoine est entré petit à petit dans les préoccupations des instances régionales. La confirmation des rôles des CRD après l'adoption de la Politique de développement régional en 1991 a conduit à des exercices de planification où la région devait identifier ses priorités de développement. C'est à partir de cette époque que le secteur culturel, par l'entremise principalement des CRC, a compris l'importance de s'inscrire dans la dynamique de planification régionale afin que soit reconnu son rôle névralgique et essentiel pour le développement des régions. Le Plan stratégique régional 2000-2005, dans une vision intégrée du développement, identifie parmi ses six défis celui de la qualité de vie, avec comme stratégies de « *valoriser et renforcer la vitalité culturelle de la région et de poursuivre la mise en valeur du potentiel offert par le paysage bas-laurentien dans une approche de développement durable* »<sup>9</sup>.

De son côté, Tourisme Bas-Saint-Laurent tente depuis quelques années de promouvoir la région en mettant en valeur ses attraits culturels. En 2000, il oriente sa campagne promotionnelle sur le patrimoine et les paysages, avec le slogan : *Le Bas-Saint-Laurent authentique*. Profitant bien sûr d'une conjoncture favorable, associée parfois au phénomène de « *rémarketing* », cette stratégie a permis une reconnaissance des attraits culturels de la région. Forte de cette image qu'elle se donne depuis cinq ans, la

région, par son association touristique, a identifié la culture comme le fil conducteur de toute sa stratégie de développement de l'offre touristique pour les années 2004-2009.<sup>10</sup>

### Trois municipalités à l'avant-garde

Les municipalités locales constituent un lieu de gestion privilégié des activités décentralisées puisqu'elles sont imputables de leurs actions auprès de la population et qu'elles disposent de revenus autonomes pour en assurer le financement. Pour que cette décentralisation soit efficace, l'expérience démontre toutefois que l'État doit soutenir le palier local par des politiques et des mesures incitatives afin de promouvoir la prise en charge du patrimoine par les pouvoirs municipaux pour qu'ils puissent assumer correctement ce nouveau champ de compétence. Les trois exemples suivants prouvent que ces municipalités détiennent un rôle clef dans ce domaine, et que leur engagement a été à la base de la stratégie de conservation et de mise en valeur du patrimoine de leur territoire.

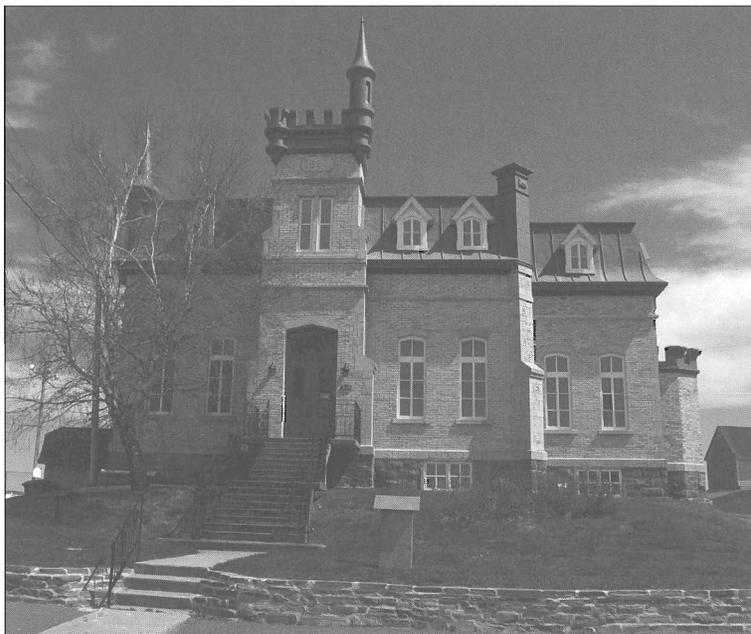
#### « *Kamouraska, c'est avant tout un village* »

La Municipalité de Kamouraska bénéficie d'une renommée depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle alors qu'elle attirait

les premiers villégiateurs qui découvriraient les vertus de l'air pur et de l'eau salée. Détentrice d'un patrimoine remarquable dont la signification, du point de vue de la mémoire collective, dépasse largement les frontières de la localité, la municipalité s'est graduellement définie comme l'acteur principal de sa conservation et de sa mise en valeur.

La démarche d'aménagement entreprise par la MRC de Kamouraska dans les années 1980 constitue vraisemblablement une étape charnière dans la prise en compte, par la Municipalité de Kamouraska, de son patrimoine. Autant le premier schéma d'aménagement adopté en 1988 que le projet de schéma d'aménagement révisé adopté en 2000 confirmaient la volonté de la MRC d'intégrer la dimension patrimoniale à sa démarche d'aménagement et de développement. C'est dans cette perspective qu'elle appuya, au milieu des années 1990, l'Opération Héritage Kamouraska (OHK), expérience originale de concertation dans le but de structurer davantage les ressources patrimoniales en économie touristique, et qu'elle adhéra en 1998 au réseau VVAP. Enfin, en 2004, elle adoptait sa première politique culturelle.

De son côté, la Municipalité prenait le relais sur le plan local en 1991 et affirmait son engagement pour le patrimoine en l'inscrivant dans son plan d'urbanisme. Secondée par son Comité consultatif d'urbanisme (CCU), la Municipalité, en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), a procédé à un inventaire exhaustif de son patrimoine bâti. Forte des conclusions de l'étude patrimoniale soulignant le grand intérêt architectural et paysager du village, la Municipalité s'est alors dotée d'un outil réglementaire qui lui permet



Ancien Palais de justice de Kamouraska (Jean-François Rodrigue, 2005, ministère de la Culture et des Communications)

« un contrôle qualitatif » et opta pour l'adoption d'un plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Elle utilisa également la *Loi sur les biens culturels* pour protéger cinq biens culturels incluant deux monuments historiques cités et trois sites du patrimoine.

L'application de ces mesures réglementaires a été facilitée par la mise en place d'un programme de subvention municipal en collaboration avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) et le MCC. De petits projets qui, bien que ne concernant souvent que des éléments décoratifs, ont cependant eu un effet d'entraînement dans le village et permirent d'inverser la tendance qui conduisait à une banalisation de l'architecture et des paysages. La Municipalité a également posé des gestes concrets en faveur du patrimoine en se portant acquéreur d'immeubles patrimoniaux qui constituent des témoins importants de l'histoire du village.

#### « *Rivière-du-Loup, une culture à ciel ouvert* »

Jusqu'aux années 1940, avant de céder sa place à Rimouski qui deviendra la capitale régionale, Rivière-du-Loup est la ville la plus importante du Bas-Saint-Laurent. De ce passé prospère et prestigieux, fortement lié à l'industrie du chemin de fer, la ville a conservé un patrimoine bâti de grand intérêt. Du début des années 1980 jusqu'à aujourd'hui, l'engagement de la Ville pour son patrimoine a évolué constamment au rythme des possibilités et des opportunités qui s'offraient aux collectivités locales pour un meilleur contrôle de leur environnement.

Tout comme pour Kamouraska, le premier schéma d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup, adopté en 1988, renfermait les premiers jalons pour une intégration du patrimoine dans les différents outils locaux d'urbanisme. La deuxième version adoptée en 2004 poursuit sur la même lancée, forte de l'adhésion de la MRC au réseau VVAP.

Dès le milieu des années 1960, des citoyens ont formé des comités d'histoire et de patrimoine pour la sauvegarde de l'héritage

loupériovois. Ils ont contribué à sensibiliser la population et les élus municipaux à l'importance de la protection du patrimoine. La Ville fera un premier geste dans ce sens en acquérant en 1981 l'ancien couvent du Bon-Pasteur et en le transformant en Maison de la culture. Par la suite, c'est par le biais de la revitalisation de son centre-ville que la Ville, appuyée par les associations de marchands, s'est préoccupée de la protection du patrimoine bâti.

En 1991, la Ville s'est conformée au schéma d'aménagement de la MRC en inscrivant formellement ses intentions en matière de patrimoine dans son plan d'urbanisme. Elle instaurera par la suite, en 1992, un PIIA sur la rue Lafontaine pour poursuivre les efforts de revitalisation du centre-ville alors que son projet de site du patrimoine dans le quartier sensible, dit des Ambassades, était rejeté par la population. La Ville procédera cependant à la citation de trois monuments historiques et en 2003, à la constitution d'un site du patrimoine dans le secteur du vieux Saint-Patrice.

L'adoption d'une politique culturelle en 1995 puis d'une politique du patrimoine en 2002, la première au Québec, l'adhésion au réseau VVAP ont consolidé les actions de la Ville dans ce domaine en concertation avec les intervenants et la population : développement des

connaissances par des inventaires, production d'outils de sensibilisation ou encore subventions aux propriétaires de maisons anciennes pour la planification et la réalisation de leurs travaux de restauration. Ces mesures ont été implantées dans le cadre d'une entente de développement culturel avec le MCC et par le biais de programmes de la SHQ. Le titre de Capitale culturelle du Canada décerné en 2003 était également accompagné d'une aide financière pour poursuivre ses efforts dans la conservation et la mise en valeur des richesses patrimoniales.

#### « *Île Verte : île habitée* »<sup>11</sup>

Plus communément appelée l'île Verte, la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Doleurs est la seule île habitée du Bas-Saint-Laurent avec une quarantaine de résidents permanents. Alors que la population a atteint à son apogée, au début du XX<sup>e</sup> siècle, 365 personnes regroupées dans 45 familles, vivant presque exclusivement de pêche et d'agriculture, l'île doit maintenant se tourner vers le tourisme et la villégiature pour assurer son avenir. Prenant conscience de l'unicité et de la fragilité de ce milieu de vie, la Municipalité s'est peu à peu inscrite, avec des moyens à sa mesure, dans une démarche visant la protection de ces ressources tout en encourageant le développement de sa communauté.



Le phare de l'île Verte (Jean Larrivée, 1997)



Fumoir à l'île Verte (Jean Larrivée, 1997)

Il aura fallu attendre la deuxième version du schéma d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup, adoptée en 2004, pour reconnaître la grande valeur patrimoniale de ce milieu agromaritime unique et le désigner territoire d'intérêt culturel. Cependant, une étude réalisée en 1989 par la Municipalité en collaboration avec le MCC dévoila la richesse de ce territoire et fut le déclenchement d'une véritable prise de conscience du milieu. C'est également à cette époque que naissait la Corporation des propriétaires de l'île pour la conservation de l'île Verte (CPICIV), association fondée par les nouveaux résidents afin de veiller à la protection et la mise en valeur de leur milieu de vie.

La transformation d'une économie basée sur l'agriculture vers une économie axée sur le tourisme et la villégiature ne se fait pas sans heurt et peut avoir des impacts importants sur l'environnement. Sur l'île Verte, la façon d'appréhender ces changements, en raison entre autres de la différence des idéologies sur le développement entre les anciens et les nouveaux résidents, n'a pas

toujours fait consensus. Mais, peu à peu, une vision commune s'est dégagée autour d'un développement de type durable axé sur le respect de l'environnement et de la population qui l'habite. En 1997, un plan directeur touristique a été produit par la CPICIV, entériné par les acteurs locaux lors d'un forum en 2001 et suivi, en 2002, d'un plan stratégique de développement et de gestion touristique (2002-2007) préparé pour le compte de la Municipalité.

Cette stratégie de développement s'appuie avant toute chose sur la matière première de l'île Verte, soit ses paysages champêtres issus du mariage heureux de sa géographie et des activités humaines qui s'y sont développées depuis deux siècles. La Municipalité a donc pris la responsabilité de garantir la préservation de cette ressource. En 1997, elle modifia sa réglementation d'urbanisme pour mieux assurer la protection des caractéristiques du paysage de l'île. Puis, elle s'est dotée d'un PIIA en 2000 qui prend en compte les caractéristiques des différents secteurs de l'île pour assurer une évolution contrôlée de ce milieu fragile.

La Municipalité s'est également engagée dans la mise en valeur du patrimoine en devenant propriétaire dès 1983 des maisons du phare et en créant une corporation pour la gestion de ce site récréotouristique. Elle est également devenue propriétaire de l'ancienne école Michaud aménagée en lieu d'interprétation du patrimoine et s'est associée avec deux autres sites pour créer un circuit touristique et patrimonial.

\* \* \*

Il est possible de dégager une démarche commune aux trois municipalités présentées ici. Même si comme le mentionnait à juste titre la Commission des biens culturels dans une récente étude, il n'existe pas d'approche universelle en matière de gestion du patrimoine, un modèle se dessine à la lumière de ces exemples. Ainsi, des étapes charnières apparaissent : la planification territoriale au niveau de la MRC, la stratégie municipale en ce qui concerne le plan d'urbanisme et les politiques culturelles, le rôle du CCU, la connaissance du milieu par les

inventaires, la réglementation et les mesures incitatives, les travaux d'aménagement et d'urbanisme et enfin, l'information, la sensibilisation et la participation des citoyens.

Ces succès sur le plan local doivent beaucoup à la convergence des idées et des intérêts au niveau régional. Les efforts conjoints des organismes régionaux pour inscrire la culture dans les stratégies de développement ont indubitablement créé une synergie et apporté un soutien moral et financier aux acteurs locaux. Ils ont contribué à ce que les actions de protection du patrimoine s'insèrent dans un projet global de territoire, favorisant des démarches d'appropriation et de valorisation.

On constate toutefois qu'encore trop peu de municipalités ont entrepris une démarche aussi systématique en matière de patrimoine et que les acquis restent fragiles parmi celles qui s'y sont engagées. Les résultats obtenus militent cependant en faveur de la poursuite des efforts en outillant mieux les collectivités locales pour une utilisation judicieuse de cette

ressource, avec le concours de l'État, des instances régionales et des milieux associatifs et communautaires. Déjà, des actions innovantes dans ce sens sont tentées sur notre territoire comme la création de la corporation Ruralys qui se veut un centre de connaissances et d'expertise sur le patrimoine rural au service des communautés. C'est de cette façon que le patrimoine pourra demeurer au cœur des enjeux du développement local et régional.

#### Notes

- 1 Gérard Beaudet, « L'Institut et l'urbanisme au Québec : 1961/62-2001/02 » dans Gérard Beaudet, dir., *L'Institut d'urbanisme 1961-1962/2001-2002. Un urbanisme ouvert sur le monde*, *Trames*, hors série, 2004, p. 21.
- 2 Joances Beaudet, *La gestion par les valeurs : exploration d'un modèle*, Québec, Commission des biens culturels, 2004, p. 6.
- 3 Jean-Yves Andrieux, *Patrimoine et histoire*, Paris, Éditions Belin, p. 26.
- 4 Claude Soucy, *Demande sociale en matière de patrimoine urbain et paysager*, Paris, Conseil général des ponts et chaussées, 1996, p. 17.

- 5 Hugues Dionne, « Les régions à la périphérie de quoi? », *Trames*, no 11, 1996, p. 49.
- 6 Georges Benko, interrogé par Juan-Luis Klein, *Le Devoir*, 8 et 19 mai 2002, p. F-7.
- 7 Fernand Harvey, « La genèse des espaces régionaux au Québec », *Trames*, no 11, 1996, p. 32.
- 8 Fernand Harvey, « Le patrimoine en région : tradition, modernité et postmodernité », *Trames*, no 12, 1998, p. 63.
- 9 CRCD du Bas-Saint-Laurent, *Plan stratégique du Bas-Saint-Laurent 2000-2005*, Rimouski, 2000, [s.p.].
- 10 Desjardins Marketing stratégique, *Plan stratégique de développement de l'offre touristique (2002-2007)*, rapport déposé à la Municipalité de Notre-Dame-Des-Sept-Douleurs, 31 p.
- 11 Jocelyn, Guimont, *Île Verte : île habitée*, *Plan stratégique de développement et de gestion touristique (2002-2007)*, rapport déposé à la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, 2002, 31 p.